



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 351

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 351 intitulé** « Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Sutton »

Ledit règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil municipal de la Ville, d'un autre organisme.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/WEB-Reglement-351-code-ethique.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 8^{ième} jour du mois d'avril de l'an 2026.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques